

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 14 décembre 2022

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 41e étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4008-2017 (ARCHAEA) – Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable**  
**N/D : 1001-106-D**

---

Chère consoeur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) répond sommairement aux commentaires d'Énergir sur les demandes de frais des intervenants, dans le dossier mentionné en objet.

Tout d'abord, le ROEÉ note qu'Énergir ne conteste pas sa demande de frais. Le ROEÉ fait valoir également que des comparaisons simplistes du nombre d'heures travaillées ne permet pas une prise en compte réelle de l'importance et de l'utilité de l'apport du ROEÉ dans le dossier. De plus, la Régie devrait tenir compte non seulement du nombre d'heures travaillées mais aussi du montant total des frais.

Ainsi, tel que détaillé dans la demande de frais, le nombre d'heures travaillées s'explique essentiellement par l'apport d'une stagiaire tout au long du dossier, dont la contribution en heures est beaucoup moins onéreuse en raison des taux horaires établis par la Régie.

En espérant le tout conforme veuillez agréer, cher Me Dubois, nos salutations les meilleures.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Par : Me Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

c.c. (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse et Me Philip Thibodeau, Énergir  
Dossiers règlementaires Énergir  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice du ROEÉ